



Enlèvement des encombrants abusifs

Par **Crevette13**, le **24/02/2014 à 20:28**

Bonjour,

Je suis locataire dans une petite copropriété. J'habite un appartement au rez-de-chaussée qui donne sur un jardin dont j'ai un usage privatif. Au fond de ce jardin, il y a un cabanon faisant partie des parties communes.

Durant deux semaines une affiche annonçant l'enlèvement des encombrants à telle date pour 10h demandait aux locataires de retirer les objets leur appartenant des parties communes avant cette date.

Mon ami et moi avons pensé que l'on nous demandais de sortir sur le trottoir les objets dont nous souhaitions nous débarrasser pour cette date pour que ce service puisse se faire.

Malheureusement, nous n'avions pas compris l'affichage.

Il s'agissait de retirer les objets que nous souhaitions garder et non jeter. Car ce cabanon a été vidé de son contenu: outils de jardin, barbecue, vélos, tondeuse... nous appartenant.

Tout a été jeté par cette entreprise à la déchetterie.

Nous avons l'impression d'avoir été cambriolé. Notre préjudice financier s'élève à environ 400 euros.

Nous sommes abasourdie. Pouvez-vous nous conseiller pour un recours?

Merci pour votre aide.

Par **HOODIA**, le **25/02/2014 à 08:23**

j'ai un peu de mal à vous suivre ?

Par **domat**, le **25/02/2014 à 09:40**

bjr,

je suppose que le dépôt des objets appartenant aux occupants étaient autorisés dans ce chalet parties communes.

les autres occupants ont-ils compris comme vous ce message ou êtes-vous les seuls à avoir mal interprété ce message.

l'affiche était-elle apposée sur le chalet à débarrasser ?

cdt

Par **Visiteur**, le **25/02/2014 à 10:49**

il y a un cabanon faisant partie des parties communes.

+

affiche demandait aux locataires de retirer les objets leur appartenant des parties communes

=

ce cabanon a été vidé de son contenu: outils de jardin, barbecue, vélos, tondeuse... nous appartenant.

ça semblait clair... le syndic ne sachant pas qui "squattait" ainsi les parties communes (le cabanon) a prévenu qu'il allait intervenir ... Comment avez vous pu penser pouvoir utiliser ce cabanon comme de votre abri de jardin ?

Désolé mais je ne vois pas trop ou est le soucis... sauf pour vous bien sur ! grosse perte...

Par **HOODIA**, le **25/02/2014 à 11:37**

L'enlèvement des encombrants est rarement gratuits dans quelques villes (NANTES) et le syndic pourrait demander de régler la facture pour rembourser la copropriété.

Le cout moyen pour une intervention de ce genre est entre 80 et 150 euros (si sommiers ,matelas ,lace linge !...)

Par **Crevette31**, le **25/02/2014 à 12:10**

L'affiche était dans le couloir. Le cabanon est au fond du jardin, et j'ai l'usage privatif du jardin. Je dois l'entretenir. Mes outils de jardinage étaient dans le cabanon de jardin. Le cabanon est commun. Il y avait plein d'autre chose ne m'appartenant pas.

Mon ami et moi avons compris que les encombrants passaient à telle date et que si nous voulions nous débarrasser d'objets du cabanon il fallait les sortir sur le trottoir. Nous ne savions pas qu'il existait des entreprises privées qui collectent les encombrants. ET donc nous avons pas pensé une seule seconde qu'ils videraient le cabanon. Je vais consulter mes voisins pour savoir s'ils sont dans la même situation .

Par **HOODIA**, le **25/02/2014 à 15:45**

Le cabanon est une partie commune ,ce qui fait que vous devriez trouver dans les charges le prix de l'enlèvement que doit facturer l'entreprise qui se charge d'expédier les "encombrants" à la déchetterie.

Généralement le local poubelle est le premier choix des locataires qui partent...au désespoir de la personne qui fait l'entretien et des copros qui payent.....